Sujet: [INTERNET] Lavande projet photovoltaïque Berrac

De: Pascal Rouget <pascalrouget1@gmail.com>

Date: 12/10/2022 19:30

Pour: pref-berrac@gers.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'observe que le 04 août 2022, dans le cadre de la loi de finance rectificative, le parlement a adopté une aide exceptionnelle de 10 millions d'euros pour subventionner l'arrachage de 5000 hectares de lavande.

Cela est consécutif à une surproduction en France, à la concurrence de la production des pays de l'est (Bulgarie, en autre), à une nouvelle réglementation européenne (reach), et à la perte d'homologation d'un produit phytosanitaire avec pour conséquence des ravages de culture par les cécidomyies (le bio c'est pas évident).

Dans ce contexte, est-il bien judicieux de planter de la lavande à Berrac entre deux rangs de panneaux en verre ?

Mes bien cordiales salutations.

Pascal ROUGET Le Padouen 32480 BERRAC

1 sur 1 13/10/2022 09:31